

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 18 août 2025

L'allocation de rentrée scolaire versée par les Caf à partir du 19 août

A partir de demain, les Caf versent l'ARS à près de 3 millions de foyers. Cette aide essentielle permet d'alléger le coût de la rentrée scolaire pour les familles aux revenus modestes. D'après une [étude](#) de la Cnaf, elle représente 1/3 de leur budget annuel moyen pour équiper leurs enfants. Retrouvez toute l'information sur les montants 2025 et les démarches sur caf.fr, la page Instagram [Caf_parents](#) et dans le [dernier numéro de Vies de Famille](#).

Versée sous conditions de ressources, en une seule fois, cette aide financière est destinée aux familles d'enfants de 6 à 18 ans, qu'ils soient scolarisés, étudiants ou apprentis. Le versement est automatique pour les allocataires qui remplissent les conditions et dont le dossier est à jour ; seuls les parents d'enfants de moins de 6 ans qui font leur rentrée au CP, ou d'enfants entre 16 et 18 ans, doivent fournir un certificat de scolarité via leur espace Mon Compte sur caf.fr ou l'appli Mon Compte.

En fonction de l'âge de l'enfant, l'ARS varie de 423,48 € à 462,33€ dans l'hexagone.

Bon à savoir : si les ressources dépassent le plafond, les familles peuvent recevoir l'ARS à taux réduit, dégressive en fonction des revenus. En 2024, près de 48 800 foyers concernant 90 375 enfants ont ainsi pu bénéficier de cette « ARS différentielle ».

Pour tout savoir sur l'ARS : sur caf.fr, [Découvrez les dates de versement de l'allocation de rentrée scolaire](#), dans le [Guide des prestations et](#) le site monenfant.fr

Une aide indispensable aux familles modestes

Sur caf.fr, [une étude de la Cnaf](#) auprès de 2000 familles bénéficiaires de l'ARS, précise que le montant de l'allocation, qui représente 1/3 du budget annuel moyen de la scolarité, est utilisé pour faire face au surcroît de dépenses enregistré au moment de la rentrée, notamment en vêtements, fournitures scolaires et équipements numériques.

Elle indique aussi que la moitié des familles bénéficiaires sont monoparentales. Sans l'ARS, 2 familles sur 3 auraient davantage dû réduire leurs autres dépenses, limiter l'achat des affaires pour la rentrée, ou renoncer aux activités extrascolaires.

Retrouvez l'étude en ligne sur caf.fr : « [L'ARS couvre un tiers des dépenses scolaires annuelles de ses bénéficiaires](#) »



La Cnaf et les 101 Caf, à chaque étape de la vie

Les 101 Caf accompagnent les enfants, les jeunes et les familles et contribuent à la cohésion sociale par le versement des prestations de solidarité et des aides au logement. Chaque mois, elles conseillent et soutiennent ainsi 13,5 millions d'allocataires représentant 32 millions de bénéficiaires, soit près d'un habitant sur 2. Aux côtés des élus et acteurs de terrain, elles contribuent également à développer des équipements pour toutes les familles et à réduire les inégalités territoriales.

CONTACT PRESSE : Virginie Rault 07 78 95 49 90 presse@cnaf.fr